



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 125204

## Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur le forfait intercommunal. Le forfait intercommunal vise à opérer un transfert de subvention d'une collectivité locale à une autre notamment lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune différente de son lieu de résidence. Si ce forfait a vocation à rétablir l'équilibre entre différentes communes, il est des cas où certaines d'entre elles n'honorent pas cette obligation. Il l'interroge sur les moyens possibles pour qu'une solution équitable soit trouvée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 125204

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 2011, page 13449

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)